

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH ; Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA,
Adrien BONNET à Philippe BERTRAND-DRIRA,
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA :

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 19 novembre 2015

N° 2015-070

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

**Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2015
est approuvé à L'UNANIMITÉ**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20151125-2015-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2015

Affichage : 02/12/2015

Bertrand KLING, Maire de Malzéville.

Le Maire,
Bertrand KLING



COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 21 novembre 2015 à 10h00.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, , Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNÈS, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations :
Elisabeth SERIN à Bertrand KLING,
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS (à partir de 11h10)
David CARABIN à Elisabeth LETONDOR (à partir de 11h10)

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Daniel THOMASSIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage aux victimes des attentats.

Il remercie Madame La Députée, Chaynesse KHIROUNI, pour sa présence et son soutien dans l'avancé de ce dossier, ainsi que les deux anciens Maire, Jean-Paul BOLMONT et Jean-Pierre FRANOUX.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2015,
- 2) Rapport sur l'état et l'évolution de la dette,
- 3) Protocole d'accord transactionnel,
- 4) Acceptation et convention « Fonds de soutien »
- 5) Calendrier de versement des impayés des échéances 2014 et 2015,
- 6) Décision modificative n°2.

N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 24 septembre 2015

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à L'UNANIMITÉ

N° 02 Rapport sur l'état et l'évolution de la dette

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Ce rapport informe le conseil municipal sur l'état et l'évolution de la dette de la collectivité. Il fait le bilan des opérations de l'exercice 2014, avec un prêt d'équipement pour la salle des fêtes de 400 000 euros sur 20 ans au taux de 1% + taux du livret ainsi que l'absence de prêt de trésorerie.

Il indique l'état de la dette au 01/01/2015 en expliquant la structure de la dette par établissement prêteur et par nature de taux et l'application de la charte Gissler à la dette.

Ce rapport annonce les perspectives de gestion de la dette avec un prêt d'équilibre en 2015 et une sécurisation de la dette avec la renégociation de notre emprunt structuré.

Il conclut à des conditions favorables à une transaction avec la SFIL.

Intervention de Madame MARCHAL TARNUS

« Comme nous vous l'avons indiqué, nous allons faire vivre pleinement la démocratie, donc le droit de ne pas être en accord avec les mentions diverses et variées accumulées dans cette délibération nommée de façon générique « Rapport sur l'état et l'évolution de la dette ».

La certitude que nous en tirons est que la dette présentée au 1/1/2015 de 5 167 127 € est sans commune mesure avec celle qui apparaîtra au 1/1/16 puisque celle-ci, sans réaliser le moindre investissement.

Nous prenons en effet acte de votre exposé, nous pensons qu'il était indispensable de « sécuriser la dette ». Mais si je m'en réfère aux propos de Jean-Paul BOLMONT, en qualité de maire de Malzéville, répondant au président de la chambre régionale des comptes en avril 2007 concernant les renégociations d'emprunts qui ont mené à l'emprunt DEXIA:

« j'estime que même si elles se sont traduites par un allongement de la dette, les opérations de renégociation ont permis un réajustement des annuités, l'amélioration de la capacité d'autofinancement et la diminution des taux d'intérêts, tout en sécurisant la dette. »

Pardonnez nous d'être particulièrement dubitatifs sur cette scène de la sécurisation, jouée en partie par les mêmes acteurs.

Nous dénonçons la responsabilité de Dexia certes, mais aussi la précipitation dans laquelle le premier contrat a été signé par fax, dans l'urgence, suite aux interpellations de la chambre régionale des comptes et peu avant une échéance électorale par le maire de l'époque.

Concernant le fond de soutien, il est bien entendu que Malzéville ne peut s'en passer, faute de se retrouver dans une situation catastrophique.

L'abandon de la voie contentieuse est la condition pour en bénéficier. Même si nous n'y avons jamais cru, nous avons veillé, en qualité d'élus responsables, à ne jamais y faire obstacle par des indiscretions dans l'intérêt de la commune.

La voie transactionnelle étant la seule issue, nous regrettons que cette option soit aussi tardive et essentiellement motivée par l'envolée du franc suisse qui a porté les intérêts de cet emprunt dans les cimes à 24,90% pour 2015. »

Aussi l'équipe Malzéville Ambition 2020 s'abstiendra t'elle sur cette première délibération. »

Bertrand KLING intervient en précisant que la ville ne négocie plus avec le même interlocuteur, ce n'est plus Dexia mais la SFIL ;

En 2007, tout le monde avait confiance en l'euro et personne n'imaginait la dégradation des conditions économiques et financières à ce niveau .Dexia, à l'époque ne nous a jamais informé des risques encourus.

C'est bien pour cela que nous avons assigné la SFIL sur le DOL.

Nous avons topé « par fax » comme vous le dites mais en aucun cas dans la précipitation. Tous les contrats de prêts sont topés de la même façon.

Beaucoup d'autres collectivités autour de nous ont également ce genre d'emprunts à risque ; Malzéville a été une des premières à en parler et à essayer d'en sortir .Et c'est pourquoi, je remercie l'équipe du dernier mandat avec Jean Pierre FRANOUX, dont je faisais partie, pour avoir pris en main rapidement ce dossier et avoir assigné la SFIL au contentieux dès juin 2013.

Quand vous dites avoir veillé à ne pas avoir commis d'indiscrétion concernant ce dossier , je me permets de vous rappeler que vous avez tout de même écrit une lettre au préfet pour dénoncer

le fait que la ville ne paierait qu'une partie des intérêts qu'elle devait à la SFIL .Je n'ai pas trouvé cette attitude très responsable de votre part.

Monsieur le Maire fait un rappel des faits depuis le début des négociations en 2014, estime que la ville s'en sort bien avec cette négociation et qu'il recherche de la stabilité pour Malzéville.

Madame MARCHAL rétorque que la ville de Bitche a obtenu le fonds de soutien sans avoir déposé de contentieux. Monsieur le Maire et Jean Pierre ROUILLON répondent qu'aucun dossier ne se ressemble et qu'il n'y a pas de lien entre le contentieux et le fonds de soutien.

Monsieur ROUILLON va proposer à la Communauté urbaine du Grand Nancy de faire une demande auprès du fonds.

Monsieur LIVOLSI revient sur le passé et critique le fait que la ville ait signé ce contrat de prêt en parité avec le franc suisse, qui a toujours été une valeur refuge ; on sait qu'il va augmenter d'un jour à l'autre.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur LIVOLSI qu'il dit tout et son contraire et propose de demander une note à Monsieur BOULOT pour démentir les propos de Monsieur LIVOLSI

Madame SCAGLIA intervient en disant qu'aujourd'hui, les élus doivent se positionner sur une négociation importante pour la ville. Il faut arrêter de vouloir couper la tête à Jean Paul BOLMONT et prendre ses responsabilités. Demande à Madame MARCHAL si elle a des meilleures propositions à faire.

Monsieur PELINSKI fait également une rétrospective du dossier et rappelle que les équipes municipales y ont travaillé depuis plusieurs années maintenant avec l'objectif de trouver des bonnes solutions pour la ville qui nous permettront de sécuriser notre dette et nous laissera des perspectives pour nos investissements futurs.

Madame MARCHAL rappelle qu'entre 2007 et aujourd'hui, la ville a signé un autre prêt en 2011. Redis que son équipe pense que la sortie de ce prêt est la solution mais n'est pas forcément d'accord sur toutes les propositions de négociation.

Monsieur ROUILLON répond, qu'au contraire, notre position au contentieux est renforcée du fait d'avoir signé ces 2 contrats de prêt ; c'est un plus pour le caractère dolosif du dossier.

Monsieur PAVOT intervient :

« Monsieur le Maire, nous avons aujourd'hui une solution, sécurisée dans le temps, qui propose la mise en place d'un fonds de soutien de 3 765 000 euros et la réduction au titre des ICNE de 500 000 euros.

Face à cette proposition, je ne comprends pas la position de Madame Marchal Tarnus. S'abstenir face à cette proposition, cela correspond à quoi ? A ne rien faire et à s'exposer à des taux qui peuvent varier de 30 à 40% ?

Ce conseil place chaque élu face à ses responsabilités. Je peux, je le crois parler au nom de tous le élus de la majorité, nous voterons cette délibération. Nous prenons nos responsabilités, s'abstenir, ne rien faire, c'est mettre en danger la commune.

J'aimerais que Madame MARCHAL TARNUS nous explique ce qu'elle propose : soutenir cette proposition et voter la délibération ou s'abstenir et ne rien faire ? »

Madame MARCHAL TARNUS répond qu'il ne s'agit pas ici de faire des propositions et qu'elle avait proposé en commission finances, dès octobre 2014, d'en sortir immédiatement compte tenu des taux bas, ce qui fut refusé par choix de la voie contentieuse.

Monsieur le Maire rétorque que ceci n'est pas une réponse, surtout que le fond de soutien n'était encore d'actualité.

Départ à 11h10 de la Députée, Chaynesse KHIROUNI, de David CARABIN et de Jean-Yves SAUSEY.

Adopté à la L'UNANIMITÉ

(5 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Salvador LIVOLSI et Jean-Yves SAUSEY)

N° 03 Protocole d'accord transactionnel

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la signature d'un protocole transactionnel avec la CAFFIL, SFIL, ayant pour objet de mettre fin aux différends opposant la commune de Malzéville et ces organismes au sujet du contrat de prêt n°mph275136EUR et de la procédure litigieuse en cours.

Intervention de Madame MARCHAL TARNUS :

« Force est de constater que, dans ce protocole, sans en dévoiler les détails, il n'a été accédé à aucune des demandes de Malzéville, mais sans doute n'aviez vous pas d'autre choix que d'accepter en l'état.

Lors de la fixation artificielle du taux de l'échéance DEXIA à 4,13%, au conseil municipal du 27 avril 2015, alors que nous revenions sur la nécessité de provisionner les intérêts impayés dans la perspective où ils seraient réputés dus, même dans une transaction, vous aviez affirmé que les deux années d'impayés, ou partiellement payés, « feraient l'objet d'une négociation, que le taux alors renégocié sera un peu supérieur à 4,13% mais tout de même intéressant »

Nous payons les intérêts sur le solde de l'indemnité compensatrice dérogatoire.

Le seul point qui vous a donné satisfaction, satisfaction que nous sommes loin de partager, est l'aménagement des paiements pour 2016 et 2017 qui généreront encore des intérêts supplémentaires. »

Aussi l'équipe Malzéville ambition 2020 votera-t-elle CONTRE ce protocole qui montre que vous n'avez jamais eu la main dans cette négociation, vous n'avez fait que gagner du temps au détriment des Malzévillois

Monsieur BOULY réaffirme que cette négociation n'est pas un cadeau que nous fait la SFIL. Ce n'est pas la meilleure solution, c'est la moins pire.

Monsieur le Maire répond que nous ne fanfaronnons pas, mais « vous l'appréciez comme vous voulez. »

Monsieur BARON signale que son groupe votera ce protocole et qu'il vaut mieux un mauvais accord qu'un procès long et couteux dont l'issue pourrait être incertain.

Madame MARCHAL demande le montant du capital réemprunté.

Jean Pierre ROUILLON lui répond autour de 5 200 000 euros, mais nous n'aurons le montant exact qu'au moment du topage de l'emprunt.

Adopté à LA MAJORITÉ DES VOIX

(5 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Salvador LIVOLSI et Jean-Yves SAUSEY)

N° 04 Acceptation et convention « Fonds de soutien »

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la proposition d'aide du fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des contrats de prêt structurés à risque , d'autoriser le maire à signer la convention et de charger le Maire de transmettre au service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts toxiques à risque.

Madame MARCHAL demande si le 1^{er} versement du fonds se fera en 2015 ou en 2016.

Le maire lui répond que ce versement se fera le plus rapidement possible.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N° 05 Calendrier de versement des impayés des échéances 2014 et 2015

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Suite à la signature de l'emprunt structuré avec Dexia, les conditions d'application de ce contrat se sont révélées insupportables pour la commune.

Le conseil municipal a décidé de fixer le taux d'intérêt de cet emprunt à 4,13% pour les échéances 2014 et 2015

Pour ne pas s'exonérer du paiement des intérêts, le conseil municipal a fixé ce taux au niveau du taux contractuel.

Le montant des impayés se monte à 1 015 982,67 euros.

La SFIL accepte le paiement de ces impayés en plusieurs fois, sans paiement d'intérêts ni d'indemnités après la signature du protocole transactionnel, ce qui constitue une situation inédite.

Le calendrier de versement sera le suivant :

-100 000 euros avant topage

-250 000 euros avant le 31/12/2015

-367 449 euros au 01/05/2016

-298 533,67 euros au 31/12/2016

Intervention de Madame MARCHAL TARNUS

Il s'agit là d'une délibération dans la droite ligne de ce qui nous a conduits à la situation que nous subissons aujourd'hui : les élus Malzévillois achètent du temps.

Vous devez maintenant convaincre nos concitoyens que les intérêts exorbitants dont le paiement n'était pas « soutenable pour la commune » en 24 mois devront être réglés en 12 mois entre la semaine prochaine et le 31/12/16.

Il est certain qu'avec seulement 260000€ d'autofinancement disponible en 2014, prélever 349991€ rendait plus que délicate la construction du budget, surtout en période électorale puisque nous étions en pleine campagne municipale. Il aurait fallu exposer la situation réelle, renoncer à des projets, à des promesses..

L'artifice de la fixation du taux d'intérêts par délibération vous a permis de gagner du temps aux frais des Malzévillois !

Soit 1 015 982€ d'impayés à régler en 4 échéances, la première dès la semaine prochaine, puis trois autres d'ici le 31/12/16, mais ce ne sont que les intérêts en retard !

Non monsieur le maire, depuis au moins 3 mandats les élus Malzévillois passent leur temps à acheter du temps en refinançant et rallongeant les durées d'emprunts, y ajoutant à chaque fois des pénalités.

Les Malzévillois sont condamnés à pousser la dette communale devant eux comme le rocher de Sisyphe qui retombe toujours en bas de la pente avant d'avoir atteint le sommet.

Nous nous engageons devant eux à retracer les sommes renégociées, à retrouver l'origine et l'objet des emprunts que nous aurons vraisemblablement payés sur 30 à 40 ans, si tant est qu'ils soient soldés un jour...et pour quels investissements.

L'équipe de Malzéville Ambition 2020 ne cautionne pas ces pratiques dans la gestion locale et se prononce CONTRE cette délibération

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il fallait du temps pour une bonne négociation ; c'est ce que nous avons fait.

Le diaporama sur l'état et l'évolution de la dette est montré au conseil.

Madame MARCHAL TARNUS demande comment la ville arrive à cette situation.

Monsieur ROUILLON lui demande son avis et lui répond que c'est grâce aux versements du fonds de soutien.

Madame MARCHAL TARNUS émet des doutes sur la dette affichée au 1/1/16 et répond ne pas apprécier le fait de ne pas rembourser de capital sur 2016 et 2017 et rapporte les conclusions de la chambre régionale des comptes datant de 2007.

Monsieur le Maire répond que ces éléments ont déjà 8 ans et que la dette de la commune a beaucoup évolué puisque celle-ci n'a pas emprunté pendant 6 ans.

Monsieur THOMASSIN demande à Madame MARCHAL TARNUS si cela lui pose un problème que la ville réussisse à négocier une sortie de cet emprunt.

Madame MARCHAL TARNUS lui répond que les analyses faites par son équipe ont pour but de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent jamais.

Adopté à LA MAJORITÉ DES VOIX
(5 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Catherine CHOTEAU-LESNES, Salvador LIVOLSI et Jean-Yves SAUSEY)

N° 06 Décision modificative n°2

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILON

Compte tenu du refinancement de l'emprunt SFIL , il est nécessaire de procéder à des ajustements et de modifier en conséquence les crédits ouverts au budget primitif.

Il est nécessaire de trouver des crédits pour régler les impayés au titre de 2015 et de constater le versement du fonds de soutien.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2.

Adopté à L'UNANIMITÉ
(5 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Catherine CHOTEAU-LESNES, Salvador LIVOLSI et Jean-Yves SAUSEY)

La séance est levée à 12h20

Le Maire,
Bertrand KLING

Secrétaire de séance,
Daniel THOMASSIN

Compte-rendu succinct de la séance affiché le 24 novembre 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20151125-2015-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2015

Affichage : 02/12/2015

Bertrand KLING, Maire de Malzéville.

